

19 mai 2020

Cameroun : Arrestation arbitraire du défenseur des droits humains Séverin Le Juste Bikoko

Le 16 mai 2020, le défenseur des droits humains **Séverin Le Juste Bikoko** a été arbitrairement arrêté par des gendarmes dans sa résidence familiale à Yaoundé. Le défenseur est toujours détenu dans une cellule de la gendarmerie de Mimboman, à Yaoundé.

[Séverin Le Juste Bikoko](#) est un défenseur des droits humains et membre de *Tournons La Page Cameroun* (TLP), un mouvement promouvant l'alternance démocratique et la participation citoyenne. L'organisation TLP est active dans 10 pays africains et défend la liberté d'expression et de réunion dans le cadre d'efforts visant à engager tous les niveaux de la société civile dans le processus démocratique. Elle mène principalement ses activités de plaidoyer par le biais de manifestations, de campagnes et de débats publics.

Le 16 mai 2020, vers 6h30 du matin, des gendarmes sont arrivés au domicile de la famille de Séverin Le Juste Bikoko pour l'arrêter. Comme ils n'étaient en possession d'aucun mandat ou document officiel justifiant leur présence, le défenseur a refusé d'être arrêté et a fermé le portail de la résidence. Cependant, les gendarmes ont enfoncé le portail et ont arrêté Séverin Le Juste Bikoko. Son père **Jean-Marc Bikoko**, défenseur des droits humains et point focal au niveau national de *Dynamique Citoyenne*, un réseau d'organisations de la société civile camerounaise qui mènent des actions de suivi indépendant des politiques publiques et des stratégies de coopération et de plaidoyer, était présent dans la maison au moment de l'arrestation de son fils. [Jean-Marc Bikoko](#) a rapporté que le gendarme responsable de l'arrestation lui a dit qu'ils arrêtaient Séverin Le Juste Bikoko dans le cadre d'une opération d'arrestation de "bandits" dans la zone. Le gendarme a déclaré au père de Séverin Le Juste Bikoko que le défenseur des droits humains aurait refusé d'obtempérer à leur tentative d'arrestation, ce que les personnes présentes lors de l'arrestation ont démenti. Séverin Le Juste Bikoko n'a pas eu recours à la violence ni tenté de fuir, mais s'est contenté de fermer le portail car les gendarmes n'ont pas produit de preuve d'un mandat d'arrêt ou d'un quelconque document officiel. Le défenseur a été arrêté arbitrairement et placé dans une cellule du poste de gendarmerie de Mimboman.

Les 18 et 19 mai au matin, Séverin Le Juste Bikoko a été présenté devant un juge, mais n'a pas été informé des charges retenues contre lui. Jean-Marc Bikoko estime que l'arrestation arbitraire de son fils Séverin Le Juste Bikoko est une mesure de représailles pour leurs activités légitimes et pacifiques en faveur des droits humains.

Séverin Le Juste Bikoko a été [arrêté](#) le 15 septembre 2015 avec Jean-Marc Bikoko et les défenseurs des droits humains **Agnès Adelaide Metougou**, **Ndjalla Epangue Yves** et **Jessie Bikoko**. Il a été accusé de désobéissance et de rébellion en relation avec un incident survenu lors d'un atelier organisé par Dynamique Citoyenne pour marquer la Journée internationale de la démocratie. Les forces de sécurité les ont arrêtés pour avoir prétendument refusé de respecter les ordres de l'officier de la sous-division, qui avait ordonné la suspension de l'atelier. Cependant, aucun document officiel n'a été présenté pour appuyer cet ordre. Après leur arrestation, les défenseurs des droits humains ont été conduits au poste de police central n°1 où ils ont passé la nuit avant d'être transférés à l'Académie de police du quartier Tsinga à Yaoundé. Le 23 septembre 2015, Séverin Le Juste Bikoko et les autres défenseurs ont été libérés sans caution par ordonnance du Tribunal de Première Instance. Ils devaient initialement comparaître à nouveau devant la Cour le 28 octobre 2015, mais l'audience a été ajournée à plusieurs reprises. La prochaine audience est prévue pour le 27 mai 2020.

Front Line Defenders est très préoccupée par la détention arbitraire de Séverin Le Juste Bikoko car Front Line Defenders estime qu'elle est directement liée à son travail pacifique et légitime en faveur des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités camerounaises à:

1. Libérez immédiatement et sans condition Séverin Le Juste Bikoko et cessez tout harcèlement judiciaire à son encontre, car Front Line Defenders estime qu'il a été arrêté arbitrairement et qu'il est détenu uniquement en raison de son travail légitime et pacifique en faveur des droits humains;
2. Veiller à ce que le traitement de Séverin Le Juste Bikoko, pendant sa détention, soit conforme aux conditions énoncées dans l'"Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement", adopté par la résolution 43/173 de l'Assemblée générale des Nations unies du 9 décembre 1988;
3. Abandonner les accusations de désobéissance et de rébellion retenues contre Séverin Le Juste Bikoko et les défenseurs des droits humains Jean-Marc Bikoko, Agnès Adelaide Metougou, Ndjalla Epangue Yves et Jessie Bikoko en 2015, car Front Line Defenders estime qu'ils sont visés uniquement en raison de leur travail légitime et pacifique en faveur des droits humains;
4. Cesser de prendre pour cible les défenseurs des droits humains au Cameroun et garantir en toutes circonstances qu'ils puissent mener leurs activités légitimes de défense des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire.